

31 MARS 2017

Confédération française des retraités

Perte d'autonomie

Je m'engage à créer une nouvelle branche de Sécurité sociale, consacrée à la dépendance et la perte d'autonomie, afin de faire peser le coût de la prise en charge des personnes dépendantes sur la collectivité et non plus sur les familles. Les restes à charge sont extrêmement importants et souvent insoutenables pour les personnes dépendantes et leur entourage ; or, la population française vieillit et les pathologies chroniques explosent. Des solutions doivent être trouvées urgemment et mon engagement est de garantir un financement collectif et solidaire de la dépendance pour permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de vivre dans la dignité.

Le maintien à domicile répond à une aspiration forte des patients et je m'engage à développer cette alternative lorsqu'elle est possible, dans la mesure où elle permet une prise en charge moins brutale qu'un placement en institution, loin des repères de la personne en perte d'autonomie. Mais cette mesure permet également des économies. Pour cela, il faut soutenir les services d'aide à domicile, en professionnalisant les équipes, afin de permettre une prise en charge performante au domicile. Je m'engage aussi à soutenir les nombreux aidants familiaux, en garantissant effectivement leur droit au répit, en développant les structures et services relais, ainsi qu'en octroyant aux aidants un trimestre de retraite pour cinq trimestres passés à s'occuper d'un proche dépendant (contre un pour dix trimestres aujourd'hui).

Santé

La santé est un sujet majeur. On constate malheureusement aujourd'hui un creusement des inégalités entre les Français les plus riches et les plus précaires, entre les urbains et les ruraux, entre les plus jeunes et les plus âgés. Je ne me résous pas à cette situation. Je m'engage à lutter contre les inégalités sociales de santé, en garantissant la Sécurité sociale pour tous les Français et en améliorant la prise en charge des plus fragiles, en promouvant et en améliorant les dispositifs déjà existants, mais qui souffrent d'un taux de non-recours très élevé (plus de 70% de non-recours à l'ACS, aide à l'acquisition d'une complémentaire santé, par exemple). Je lutterai également activement contre les déserts médicaux, en instaurant un stage d'internat dans les zones sous-denses, en développant les maisons de santé pluridisciplinaires, et en permettant aux médecins retraités d'exercer dans un désert médical avec des déductions de charges. Le transfert de tâche peut également être développé, notamment en s'appuyant sur les personnels infirmiers, en particulier

pour le suivi des pathologies chroniques, par exemple, en développant le statut d'infirmier clinicien, comme cela a été annoncé mais pas encore acté.

Je m'engage également à mieux encadrer les organismes complémentaires et lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes âgées. Les prestations des complémentaires ne cessent de s'amoinrir alors que les cotisations augmentent année après année. Les frais de gestion des organismes complémentaires accaparent jusqu'à un tiers de leurs ressources et sont très opaques. Il convient de faire toute la lumière sur cette gestion, afin d'inciter les organismes complémentaires à mieux utiliser les cotisations, notamment en faisant plus de prévention. Il faudra également abroger le plafonnement du remboursement, instauré par Marisol Touraine, car cette réforme a engendré des restes à charge importants pour les patients.

Marine Le Pen

Candidate à la Présidence de la République

AU NOM DU PEUPLE